



REGLEMENT DE CONSULTATION
Séjour linguistique en Angleterre
du lundi 02 octobre 2023 au vendredi 06 octobre 2023
OU du mardi 03 octobre 2023 au vendredi 06 octobre (Voir
article 7)

Pouvoir adjudicateur	Principal du Collège
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché	Gestionnaire du Collège

Article 1 - La consultation porte sur l'organisation d'un séjour linguistique en Angleterre du 02 octobre 2023 au 06 octobre 2023. Les candidats sont invités à faire une offre prévoyant toutes les prestations indiquées à l'article 5.

Article 2 - Le marché sera régi par les dispositions du présent document.

Article 3 - Le marché est constitué d'un lot unique.

Article 4 - Les offres seront présentées sous la forme de devis détaillés, selon le descriptif des besoins fournis à l'article 5, accompagnés de la description des services associés.

Article 5 - Description des besoins :

Période : départ le lundi 02 octobre 2023 et retour le vendredi 06 octobre 2023.

Public concerné : 50 à 60 élèves de 3^{ème} + 4 accompagnateurs.

Lieu d'hébergement : Banlieue de Londres en familles d'accueil.

Détail des déplacements et visites :

- **Jour 1 - lundi 2 octobre 2023**

Départ de l'aéroport de Mérignac très tôt le matin à destination de Londres (tout aéroport) puis transfert vers le centre ville de Londres (travel card prévues par le voyageur). **[Si elle est plus économique, la liaison Bordeaux-Londres via Paris en train TGV et Eurostar devra être privilégiée dans la proposition du voyageur]**

Petit-déjeuner et déjeuner (paniers repas fournis par les familles des élèves).

Déplacement en métro vers Tate Modern.

Après-midi : Visite du Musée d'Art Contemporain, Tate Modern.

19h00 : Rencontre avec le correspondant local et les familles d'accueil dans la banlieue de Londres.

Dîner et nuit en famille.

- **Jour 2 - mardi 3 octobre 2023**

Matin : Rallye à pied dans le quartier de Westminster et relève de la garde devant Buckingham Palace.

Pique-nique dans St James's Park (Paniers repas fournis par les familles d'accueil).

Après-midi : visite de Natural History Museum.

- **Jour 3 - mercredi 4 octobre 2023**

Matin : Visite de British Museum.

Pique-nique (Paniers repas fournis par les familles d'accueil).

Après-midi : Déplacement en transports en commun vers le quartier de Covent Garden (très prisé par les touristes).

- **Jour 4 - jeudi 5 octobre 2023**

Matin :

9h00-10h00 : Promenade le long de la Tamise avec arrêt sur Tower Bridge, Tower of London, La City...

10h00 : Visite de Museum of London puis déplacement vers St Paul's Cathedral.

Déjeuner dans un pub traditionnel - Fish&Chips (avec une préférence pour le pub 'Ye Olde London' situé au 42 Ludgate Hill, à proximité de St Paul's Cathedral).

Après-midi : Déplacement à pied vers Harrod's puis métro vers Trafalgar Square. Promenade sur Trafalgar Square et Oxford Street en passant par Piccadilly Circus.

- **Jour 5 - vendredi 6 octobre 2023**

Matin : Déplacement vers la gare King's Cross et Visite de la «Platform 9 2/3», quai de départ du train de Harry Potter.

Pique-nique (2 paniers repas fournis par les familles d'accueil pour le midi et le soir).

Départ pour la France en avion ou train selon mode de transport privilégié.

Arrivée à Bordeaux dans la soirée.

Options à intégrer à la proposition du voyageur :

➤ Comédie musicale « Matilda » : Cette activité sera intégrée au programme du mercredi 10 mai 2023 dans l'après-midi si les finances le permettent dans le programme sur 5 jours. Il est demandé au voyageur de bien vouloir chiffrer cette activité.

Article 6 - Conditions d'annulation

- Individuelles (désistements) : précisez les conditions d'annulation et de permutation des personnes participant au voyage.
- Groupe (force majeure, décision ministérielle ou sanitaire) : précisez les conditions particulières de report ou d'annulation.

Article 7 :

- Les prix sont fermes pour la durée du marché (**Il conviendra que les offres des fournisseurs fassent clairement apparaître, si nécessaire, les divers tarifs proposés au regard du nombre de participants.**)
- Ils s'entendent T.T.C.
- **Le prix du séjour sera indiqué par participant et doit comprendre :**
 - le voyage aller-retour en avion (*ou TGV et Eurostar + métro entre gare Montparnasse et gare du Nord, si moins cher*)
 - l'hébergement en famille d'accueil,
 - le restaurant Fish&Chips du jour 4,
 - ainsi que les travel cards pour les déplacements en transports en commun.

A noter : Les enseignants se chargent de réserver les visites.
- **Dans l'hypothèse où un séjour de 5 jours se révélerait trop onéreux, et afin d'éviter que la présente consultation ne se révèle infructueuse, il est demandé au voyageur de chiffrer également le coût d'un séjour écourté qui se déroulerait le mardi 03 octobre 2023 et retour le vendredi 06 octobre 2023.**
- Pas de propositions faisant apparaître un prix élève et des gratuités accompagnateurs.
- **Attentes concernant les familles d'accueil :**
 - *** les familles doivent **accompagner et venir chercher** les enfants au point de rendez-vous tous les jours,
 - *** nous attirons l'attention sur les paniers-repas : les enfants doivent avoir tous les jours un panier-repas qui satisfait leurs besoins d'enfants en pleine croissance. Le panier-repas doit être composé d'au moins :
 - **deux sandwiches** (un sandwich coupé en deux triangles n'est pas suffisant) devant contenir des protéines (jambons, œufs....), fromage...
 - **un fruit**
 - **une boisson + une bouteille d'eau**
 - **un snack (goûter)**

Article 8 :

Le paiement se fera exclusivement par mandat administratif, sur présentation d'une facture accompagnée d'un R.I.B.

Il sera possible de verser des acomptes dans la limite de 70 % du montant du voyage, le solde intervenant après service fait.

Article 9 : Critères de sélection des offres

Chaque offre sera évaluée selon les critères pondérés suivants :

- Prix : 50 %
- Qualité de l'offre : 50 %

Article 10 : Réception des offres

La date limite d'envoi des offres est fixée au **vendredi 17 février 2023 à 18h00**.

Tous les documents seront signés par une personne dont les nom et qualité seront clairement identifiés, et qui sera habilitée à engager le soumissionnaire.